



## Modalités d'élections

- du Président
- du Vice-président
- des membres du Bureau

COREVIH BRETAGNE

# Le cadre

Le comité élit en son sein un président, un vice-président et un bureau qui comporte au plus onze membres dont le président et le vice-président du comité.

La composition du Bureau doit intégrer deux personnes au minimum de chacune des trois catégories d'acteurs mentionnées à l'article D-3121-37 du CSP, et intégrer à la fois des membres du secteur hospitalier et de celui extra hospitalier.

- **9 membres pour la Bretagne donc 2 des collèges 1, 2 et 3.**

# Exemple

Si le Président est issu du collège 1 et le Vice-président du collège 3 (cf. dernières mandatures) d'où la nécessité d'élire le président et vice-président en premier, à la majorité relative.

Il resterait à élire :

- 1 représentant du collège 1
- 2 représentants du collège 2
- 1 représentant du collège 3
- 3 autres membres du Bureau tous collèges confondus.

# Election du Président 1/2

Le Président du COREVIH est élu parmi les candidats à la majorité relative  
(plus grand nombre de voix)

# Election du Président 2/2

Candidatures :

Bulletin de vote - Président	
1.Dr Cédric Arvieux	<input type="checkbox"/>
2.Dr Luc De Saint-Martin	<input type="checkbox"/>
Case cochée = vote favorable Case non cochée = vote blanc 2 cases cochées = vote nul	

Résultats:

**Dr Arvieux: élu à 18/29 voix**

Dr De Saint-Martin: 10/29 voix

1 bulletin nul

# Election du Vice-président 1/2

Le Vice-président du COREVIH est élu parmi les candidats à la majorité relative  
(plus grand nombre de voix)

# Election du Vice-président 2/2

Candidatures :

Bulletin de vote - Président	
1. G. Guerdat	<input type="checkbox"/>
Case cochée = vote favorable Case non cochée = vote blanc 2 cases cochées = vote nul	

Résultats:

**G. Guerdat:** élu à 29/29 voix

# Election des membres du Bureau 1/4

- Le Bureau comporte 9 membres au maximum
- Le Bureau doit comporter au moins 2 représentants des collèges **1, 2 et 3**
- Le Président et le Vice-président siègent au Bureau : ils représentent leurs collèges
- Il reste 7 membres du Bureau à élire

# Election des membres du Bureau 2/4

- Sont élus :
  1. Le(s) candidat(s) du (des) collège(s) 1, 2 et 3 non représenté(s) par le président ou le vice-président, ayant obtenu la voix **du 1/3 des votants**.
  2. Les autres candidats, tous collèges confondus, ayant obtenu la voix **du 1/3 des votants**.

Nota : A l'issue du vote, il peut y avoir plusieurs candidats à égalité de voix, dans ce cas il sera procédé à un tour de scrutin supplémentaire entre les ex-aequo à l'aide de bulletin individuels

# Election des membres du Bureau 4/5

Candidatures :

Bulletin de vote – Membres du Bureau							
Collège 1	Collège 2	Collège 3	Collège 4				
S. Jaffuel	<input type="checkbox"/>	M. Kaupe	<input type="checkbox"/>	B. Le Clézio	<input type="checkbox"/>	E. Maniscalco	<input type="checkbox"/>
F. Souala	<input type="checkbox"/>	FB. Drevillon	<input type="checkbox"/>	M. Lavigne	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Y. Poinsignon	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
L. De St Martin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>



**Cocher 7 noms MAXIMUM**

# Election des membres du Bureau 4/4

## Résultats :

Collège 1		Collège 2		Collège 3		Collège 4	
Nom	voix	Nom	voix	Nom	voix	Nom	voix
Sylvain Jaffuel	13	Marianne Kaupe	27	Bruno Le Clézio	19	Eric Maniscalco	28
Faouzi Souala	10	François Baptiste Drevillon	26	Morgane Lavigne	29		
Yves Poinsignon	20						
Luc De St Martin	15						

# Composition du Bureau du COREVIH Bretagne

**Président :** Dr Cédric Arvieux

**Vice-président :** Gérald Guerdat

**Membres :**

Luc De Saint-Martin

François Baptiste Drevillon

Marianne Kaupe

Morgane Lavigne

Bruno Le Clézio

Eric Maniscalco

Yves Poinsignon